

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

6 septembre 2018

ÉQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 1175)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 472

présenté par

M. Pajot, M. Aliot, M. Bilde, M. Chenu, M. Collard et Mme Le Pen

-----

**ARTICLE PREMIER**

Compléter l'alinéa 7 par les mots :

« et au prix de vente minimum fixé ou de révision du prix concernant les produits issus des élevages laitier, bovin et porcin. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La mention d'un prix plancher est un impératif afin de garantir un revenu minimum décent à nos agriculteurs, producteurs et éleveurs aujourd'hui dans une situation dramatique.